

Règlement du JEU CONCOURS « 1 000 000 ABONNES DARTY MAX »
Du 7 au 21 septembre 2023

Article I : Organisation

La société Etablissements Darty et Fils, au capital de 23 470 382 euros, immatriculée au R.C.S Créteil sous le numéro 542 086 616 ayant son siège social Zac Port d'Ivry, 9 rue des Bateaux Lavois à 94200 Ivry-sur-Seine (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise sur internet un jeu gratuit sans obligation d'achat par tirage au sort intitulé « 1 000 000 ABONNES DARTY MAX » (ci-après le « Jeu »). Ce Jeu est accessible uniquement sur Internet.

Article II : Durée du Jeu et Accès

1. Durée du jeu

Le Jeu débute le 07/09/2023 à 07h00 et prend fin le 21/09/2023 à 23h45 (date de connexion depuis la France métropolitaine faisant foi).

Seront considérées comme nulles les candidatures adressées après les délais fixés ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2. Accès

La participation à ce Jeu, non soumise à condition d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs) ayant sa résidence habituelle en France métropolitaine (ci-après « Le(s) Participant(s) »).

La participation au Jeu est limitée à une participation par personne et par foyer (même nom, même prénom, même adresse mail que le compte Darty, même numéro de téléphone portable.)

Les participations multiples pour une même personne et/ou un même foyer et les participations comportant des données erronées, fausses, incomplètes, ou illisibles seront invalidées, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu. La fraude avérée ou la tentative de fraude d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participations sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article III : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale. Le participant ayant un abonnement Darty Max actif double ses chances de gagner en renseignant les 5 derniers chiffres de son numéro de contrat dans le formulaire d'inscription.

Déroulement du jeu :

- **Etape 1** : Pour jouer, le Participant devra cliquer sur le lien <https://social-sb.com/zn/0709evenement>, accessible sur darty.com, dans les communications digitales et en affichage en magasin via un QR code.

- **Etape 2** : Renseigner son email et cliquer sur « Je participe »

- **Etape 3** : Saisir son nom, prénom et les 5 derniers chiffres de son numéro de contrat s'il est abonné Darty Max afin de doubler ses chances de gagner

- **Etape 4** : Accepter ou refuser les données de consentement (email, SMS, téléphone)

- **Etape 5** : Accepter le règlement du jeu

Article IV : Dotation

Le Jeu est doté des dotations suivantes :

- 1 abonnement Darty Max Essentiel à gagner sur 10 ans d'une valeur unitaire de 1199€
- 10 cartes cadeaux Darty d'une valeur unitaire de 150€
- 10 cartes cadeaux Darty d'une valeur unitaire de 100€
- 10 cartes cadeaux Darty d'une valeur unitaire de 50€
- 10 cartes cadeaux Darty d'une valeur unitaire de 30€
- 1 Mac Book Air 13 d'une valeur unitaire de 1199€
- 1 iPad génération fin 2022 d'une valeur unitaire de 589,99€
- 1 iPhone 14 d'une valeur unitaire de 1019€
- 1 purificateur d'air Dyson d'une valeur unitaire de 799€
- 1 sèche-cheveux BABYLISS D773DE d'une valeur unitaire de 47,99€
- 1 brosse coiffante BABYLISS AS774E d'une valeur unitaire de 69,99€
- 1 tondeuse multi-usages BABYLISS MT996E d'une valeur unitaire de 97,99€
- 1 pèse personne connecté WITHINGS BODY SCAN d'une valeur unitaire de 399,95€
- 1 pèse personne connecté WITHINGS BODY COMP d'une valeur unitaire de 199,95€
- 1 pèse personne connecté WITHINGS BODY SMART d'une valeur unitaire de 99,95€
- 1 centrale vapeur LAURASTAR LIFT ORIGINAL RED d'une valeur unitaire de 399,99€
- 1 centrale vapeur LAURASTAR LIFT XTRA ALUMINIUM d'une valeur unitaire de 549,99€
- 1 purificateur / défroisseur LAURASTAR IZZI d'une valeur unitaire de 499,99€
- 2 défroisseurs STEAMONE EUXL400B (KARL XL) d'une valeur unitaire de 109,99€
- 2 défroisseurs STEAMONE EUDTC120B (Simon XL) d'une valeur unitaire de 64,99€
- 2 chauffages DUUX THREESIXTY 2 GRIS d'une valeur unitaire de 99,99€
- 2 humidificateurs DUUX BEAM MINI 2 NOIR d'une valeur unitaire de 139,99€
- 2 purificateurs DUUX BRIGHT d'une valeur unitaire de 159,99€
- 1 blender MAGIMIX POWER 5 NOIR CONNECT d'une valeur unitaire de 349,99€
- 1 blender MAGIMIX POWER 5 XL CHROME CONNECT d'une valeur unitaire de 449,99€
- 1 espresso broyeur DELONGHI FEB2533SB d'une valeur unitaire de 449,99€
- 1 espresso MAGIMIX M105 INISSIA NOIR d'une valeur unitaire de 89,99€
- 1 espresso pump DELONGHI ECP3321BK d'une valeur unitaire de 169,99€
- 1 aspirateur robot ECOVACSX2 OMNI d'une valeur unitaire de 1399,99€
- 3 aspirateurs balai SAMSUNG VS15A6032R5 d'une valeur unitaire de 379,99€
- 3 aspirateurs balai SAMSUNG VS15T7036R5 d'une valeur unitaire de 529,99€
- 2 aspirateurs balai SAMSUNG VS20T7531T4 d'une valeur unitaire de 499,99€
- 1 aspirateur balai SAMSUNG VS20R9046T3 d'une valeur unitaire de 679,99€
- 2 aspirateurs balai ELECTROLUX 700 EP71HB14UV d'une valeur unitaire de 399,99€
- 1 rasoir électrique PHILIPS SP9840/32 SERIES 9000 PRESTIGE d'une valeur unitaire de 379,99€
- 1 brosse à dents électrique PHILIPS SONICARE HX9992/12 PRESTIGE 9900 d'une valeur unitaire de 254,99€
- 1 tondeuse PHILIPS QP6651/61 ONEBLADE PRO 360 d'une valeur unitaire de 114,99€
- 1 brosse à dents électrique ORAL B IOS 7 BLEUE EDITION CADEAU d'une valeur unitaire de 279,90€
- 1 épilateur électrique BRAUN SILK-EPI 9 9-002 d'une valeur unitaire de 259,99€
- 1 rasoir électrique BRAUN SERIES 8 8345 d'une valeur unitaire de 239€

Les attributions des dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ou d'échange. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre donation. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des lots gagnés. Les participants sont informés que la revente ou l'échange de lots sont interdits.

Les Gagnants sont parfaitement informés qu'ils sont seuls responsables de l'utilisation de leur dotation.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. Les Gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèce de la dotation gagnée ou demander son échange contre toute autre dotation, tout autre bien ou service.

Article V : Désignation des Gagnants et remise des gains

Le Participant confirmera sa participation au Jeu et son acceptation corrélative du présent règlement de jeu, en cliquant sur le bouton « Je participe » situé sur la page d'inscription.

Un tirage au sort aura lieu dans un délai de 15 jours ouvrés une fois le jeu terminé. Les Gagnants tirés au sort seront informés de leur gain par mail par la Société Organisatrice.

Le tirage au sort désignera sur la période 87 Gagnants.

Le résultat du tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation ou échange.

Les attributions des Dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ou d'échange.

Les Gagnants devront faire le nécessaire pour fournir à la Société Organisatrice l'ensemble des informations nécessaires aux fins de procéder à la remise du gain telles que précisées via l'email de confirmation du gain adressé aux Gagnants à l'issue de leur participation au Jeu et devront avoir respecté les conditions de validité du gain pour

bénéficiaire de leur lot. La réception des Dotations interviendra sous un délai de 6 à 8 semaines à compter de la fin du jeu.

A défaut de réponse reçue par la Société Organisatrice de la part d'un Gagnant ou en cas de renonciation expresse d'un Gagnant à son lot dans ledit délai, le lot sera perdu pour ce Gagnant et demeurera acquis à la Société Organisatrice qui sera libre de l'attribuer à un autre Participant dans les mêmes conditions de tirage au sort.

A toutes fins, il est précisé qu'en aucune façon, les Participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront informés ni par e-mail ni par quelque autre moyen que ce soit.

Article VI : Consultation du règlement

Le règlement est mis à la disposition de toute personne, et notamment de tout Participant, via <https://social-sb.com/zn/0709evenement>

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Article VII : Litiges et responsabilités

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent Jeu ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition via le Site. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot en raison de la transmission d'une adresse inexacte, ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante : Animation Client Darty « JEU CONCOURS 1 000 000 ABONNES DARTY MAX » 9 rue des Bateaux-Lavois - ZAC Port d'Ivry -94200 Ivry-sur-Seine

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une Dotation, ou du fait de l'utilisation d'une dotation par un gagnant.

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

Article VIII : Mise en garde

Les consommateurs sont invités à participer au présent Jeu avec discernement et modération.

La Société Organisatrice tient à mettre en garde les Participants contre tout comportement compulsif de nature à modifier gravement leur comportement économique, ou déloyal en vue d'augmenter leurs chances de gain, et ne saurait être tenue pour responsable des dommages et conséquences qui en découleraient.

Article IX : Données personnelles - Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel collectées par le biais des bulletins d'inscription sont nécessaires à l'exécution du Jeu et du présent règlement et ne seront traitées par Darty ou ses partenaires qu'aux seules fins de gestion du Jeu et d'expédition des Dotations. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également utilisées par DARTY pour vous envoyer des offres commerciales par email, sms ou par prospection téléphonique.

Elles ne seront communiquées à aucun tiers (sauf les partenaires chargés de l'envoi des lots) et ne seront conservées que pour la durée du Jeu, à l'exception des données des Gagnants qui pourront être conservées pour la durée nécessaire à l'expédition des Dotations et à son suivi et pourront être communiquées aux partenaires chargés d'acheminer les colis. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également conservées pour les besoins de la prospection commerciale pendant une durée de 3 ans. Les données à caractère personnel des Participants seront traitées exclusivement sur le territoire de l'Union européenne.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, tout Participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en écrivant par email à l'adresse : https://www.darty.com/espace_client/contact. Il est possible de contacter le DPO de Darty à l'adresse dpo@fnacdarty.com pour toute question concernant les modalités de traitement des données.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article X : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et/ou le Site et/ou les lots sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif. Toute exploitation est soumise à autorisation préalable et écrite.

Article XII : Litige

La loi applicable au règlement du Jeu est la loi française.

Les Participants sont soumis aux lois et réglementations françaises applicables aux jeux et concours.

En cas de litige, les Participants et la Société Organisatrice s'engagent à rechercher une solution amiable. Si cette procédure de règlement amiable aboutit à une conciliation, les parties signent un accord transactionnel.

A défaut d'accord transactionnel dans les trente (30) jours à compter du début de la procédure susvisée, la procédure de règlement amiable sera réputée échue, sauf accord exprès des parties prévoyant la prolongation dudit délai de trente (30) jours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile et du Code de la consommation.

Fait à Ivry, le 01/09/2023